

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Autorisant l'ouverture temporaire d'un débit de boissons.
Acte 6.1.5

Le Maire de la commune de CAHAGNES ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 et L.2215-1 ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 portant réglementation de la police générale des débits de boissons dans le département du Calvados ;

Considérant la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire présentée par Madame DUFOUR Noémie, Présidente de l'association des Parents d'Elèves, à l'occasion du concours de belote et du loto, qui se tiendront à la salle polyvalente de Cahagnes, les 07 et 08 mars 2026 ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er - Madame DUFOUR Noémie, Présidente de l'association des Parents d'Elèves est autorisée au nom de l'association susmentionnée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1ère et 3ème catégorie, le 07 mars 2026 de 17h00 à 3h00 et le 08 mars 2026 de 10h00 à 19h30, à l'occasion d'un concours de belote et d'un loto, qui se tiendront, à la salle polyvalente 1 route de Briquessard 14240 CAHAGNES.

Il est rappelé que la vente de boissons alcoolisées doit cesser au plus tard une heure avant la fermeture.

ARTICLE 2 - La présente autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation des dispositions édictées dans les textes sus-visés.

Ainsi, tout manquement à la réglementation des débits de boissons et notamment en matière d'interdiction de vente d'alcool aux mineurs entraînera de facto la révocation de ladite autorisation.

ARTICLE 3 - Monsieur le Maire de la commune de Cahagnes, Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Tilly sur Seullès, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur le Sous-Préfet de Vire et à Madame DUFOUR Noémie, Présidente de l'association des Parents d'Elèves.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à Cahagnes, le 20 janvier 2026.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN

The block contains a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Guillaume DUJARDIN'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp has a blue border with the text 'Mairie de CAHAGNES' at the top and 'CALVADOS' at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem featuring a castle or tower.